



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LIVRET DU PARTICIPANT

*Sommet mondial
sur la santé mentale*

**« Mind
Our Rights,
Now! »**

Paris – les 5 et 6 octobre 2021
Centre de conventions du ministère de
l'Europe et des Affaires étrangères



Le renforcement du Plan d'action OMS pour la santé mentale 2013-2030, la création de la Coalition pour la santé mentale par l'OMS-Euro, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 par l'ONU, entre autres interpellations, nous rappellent que la santé mentale est une priorité de santé publique.

La pandémie a suscité une prise de conscience de l'importance de la santé mentale, qui a occasionné une mobilisation inédite de nombreux pays, comme en témoignent le Sommet et la déclaration d'Athènes de juin dernier, la réunion « santé mentale » et la déclaration du G20 santé de Rome, le mois dernier. Cette mobilisation pour la santé mentale, qui se généralise et s'accélère au plan international, soutient la démarche engagée il y a trois ans par l'Alliance des défenseurs de la santé mentale et du bien-être.

Dans ce contexte porteur pour une question de santé publique trop longtemps minorée, l'ambition du Sommet de Paris est de préserver cette mobilisation internationale afin qu'elle soit un aiguillon de la mobilisation des politiques nationales, d'aider la conduite des réformes et de favoriser les investissements dont ce champ a besoin. Ce rendez-vous représente en effet une interface tout à fait originale entre les grands textes internationaux, les acteurs de terrain et les décideurs politiques. Après Londres 2018 et Amsterdam 2019, Paris sera le sommet qui pérennise ce rendez-vous annuel. La conviction profonde qu'une entrée par les droits doit guider toute politique de santé mentale a présidé au choix du thème du Sommet de Paris.

Je souhaite ainsi témoigner de mon engagement auprès de mes homologues et porter haut cette ambition, qui, j'en suis sûr, sera nourrie par les partages d'expériences et les recommandations émises par les groupes de travail.

OLIVIER VÉRAN

Ministre des Solidarités et de la Santé



Le Sommet de Paris a mis au cœur de son agenda la question des droits des personnes. La crise sanitaire nous a en effet rappelé collectivement à quel point la préservation des libertés individuelles devait toujours éclairer notre action pour respecter les choix des personnes. Notre objectif est ici clair : nous assurer que nos systèmes de santé garantissent le consentement des personnes à chaque moment du parcours de soin. Les textes internationaux portent une exigence forte en la matière et c'est notre devoir de les faire appliquer dans toutes leurs dimensions.

Aussi essentielle soit-elle, il est cependant trop restrictif de s'arrêter à la seule notion de consentement pour évoquer les droits à la santé mentale. Garantir l'accès à ces droits, c'est pour les États l'obligation d'agir contre toute forme de discrimination vis-à-vis de leurs ressortissants. Lorsque leurs droits sont bafoués, lorsque leur pleine citoyenneté est niée, c'est leur santé mentale qui est perturbée.

Alors vers quelles avancées devons-nous nous projeter ? Je suis convaincue que notre action collective doit passer par le changement de regard sur les personnes, et notamment celles en situation de handicap psychique, cognitif ou présentant un trouble du neuro-développement. La solution passe par la poursuite d'une société plus inclusive à même d'intégrer et d'accepter la différence et l'altérité. Car c'est bien en construisant cet environnement accueillant et apaisé que nous permettrons à nos concitoyens d'y prendre toute leur part, ce qui ne pourra qu'être bénéfique pour leur santé mentale.

Cette garantie des droits doit aussi s'appuyer sur la mobilisation des familles et des pairs : la pandémie a mis en lumière la nécessité de mobiliser l'expérience des personnes directement concernées en réponse aux enjeux de santé mentale. Qui mieux que les pairs qui rencontrent des difficultés similaires sont à même d'épauler les professionnels pour apporter l'écoute, le soutien et l'encouragement nécessaires ?

Les travaux qui seront conduits à Paris doivent nous permettre de poursuivre et d'enrichir les objectifs ambitieux engagés depuis 2018 à Londres. C'est l'occasion pour de nombreux pays de partager des pratiques innovantes, d'inspirer des changements de méthode, de découvrir des champs d'actions nouveaux, qui seront de nature à transformer nos systèmes de santé pour les rendre plus inclusifs et respectueux des individus. N'oublions cependant jamais d'associer à nos réflexions les personnes et leurs représentants, d'écouter leurs messages, car c'est bien dans ce dialogue permanent que nous réussirons à faire respecter nos droits !

SOPHIE CLUZEL

Secrétaire d'État chargée des Personnes
handicapées

PILOTAGE DU SOMMET DE PARIS 2021, «MIND OUR RIGHTS, NOW !»

Pour le ministère des Solidarités et de la Santé, à la Délégation ministérielle à la santé mentale et à la psychiatrie

Nom	Organisation
Frank Bellivier	Délégué ministériel
Simon Vasseur-Bacle	Chef de projet
Patrick Risselin	Secrétaire général
Aitana Perez-Navarro	Stagiaire
Marianne Perreau Saussine	Conseillère
Marjorie Lemièrre	Secrétaire

Pour le ministère des Solidarités et de la Santé, à la Mission aux affaires européennes et internationales de la Direction générale de la santé

Nom	Organisation
Christine Berling	Cheffe de la Mission aux affaires européennes et internationales
Roxane Berjaoui	Conseillère prévention aux affaires internationales

Pour le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Nom	Organisation
Stéphanie Seydoux	Ambassadrice pour la santé mondiale
Marie Roy	Collaboratrice de l'ambassadrice
Anne-Sophie Monceau	Collaboratrice de l'ambassadrice
Romain Chave	Pôle politique de santé mondiale, sous-direction du développement humain

PILOTAGE DU SOMMET DE PARIS 2021, «MIND OUR RIGHTS, NOW !»

Pour le Comité de pilotage international

Nom	Organisation
Michelle Funk	Responsable de l'unité politique, droit et droits de l'homme – OMS (Suisse)
Philip Gorwood	Ancien président de l'Association européenne de psychiatrie
Hilkka Karkkainen	Président – GAMIAN-Europe
Tim Kendall	Directeur clinique national du NHS England pour la santé mentale
Devora Kestel	Directrice, Département de la santé mentale et de la toxicomanie – OMS (Suisse)
Sarah Kline	United for Global Mental Health (UK)
Miia Männikkö	Ancien Président – Eufami
Aikaterini Nomidou	Secrétaire général – GAMIAN-Europe
John Saunders	Directeur exécutif – Eufami
Elisabetta Scanferla	Psychologue – GHU Paris Psychiatrie & neurosciences, EPA
Déborah Sebbane	Directrice du CCOMS Lille (France)
Ranu Sharma	Manager, Agence de santé publique du Canada
Renet Van der Waals	Coordinatrice SMSPS en cas de crise, Ministère des Affaires étrangères (Pays-Bas)
Urs Würsch	Président – Eufami

1.

PROGRAMME

page 07

2.

ATELIERS

page 13

3.

APRÈS PARIS 2021 : COMMENT MAINTENIR LA DYNAMIQUE ?

page 37





SOMMAIRE



1.

PROGRAMME



JOUR 1 »

Mardi 5 octobre 2021

■ Plénière

■ Ateliers parallèles

Plénière | 8h00 – 12h00

8h00 **Accueil et café de bienvenue**

9h00 **Ouverture plénière**

Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, France

9h05 **Mots d'introduction**

- Sa Majesté La Reine des Belges, défenseur des objectifs de développement durable des Nations unies
- António Guterres, secrétaire général, ONU (vidéo)
- Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, directeur général, OMS (visioconférence)
- Henrietta H. Fore, directrice exécutive, Unicef (vidéo)
- Mathias Cormann, secrétaire général, OCDE (vidéo)
- Hauwa Ojeifo, directrice exécutive, She Writes Woman, Nigeria
- Andre Decraene, président intérimaire, Eufami

9h40 **De Londres à Paris, en passant par Amsterdam**

- Sajid Javid, secrétaire d'État à la santé et à l'aide sociale, Royaume-Uni (vidéo)
- Tom de Bruijn, ministre du Commerce extérieur et de la Coopération au développement, Pays-Bas

■ 10h00 **Pause café**

10h30 **Dialogue entre la santé globale et les droits**

Santé mentale et pandémie : résiliences et vulnérabilités des individus et des organisations

- Ulrik Knudsen, secrétaire général adjoint, OCDE
- Françoise Vanni, directrice des relations extérieures et de la communication, Fonds Mondial (visioconférence)
- Philippe Duneton, directeur exécutif, Unitaid
- Agnès Soucat, responsable de la division Santé & Protection sociale, AFD

La promotion des droits : un levier puissant pour les politiques de santé et les organisations des soins

- Michael Njenga, conseiller en santé mentale région Afrique, CBM Global Disability Inclusion (visioconférence)
- Dunja Mijatovic, commissaire aux droits de l'homme, Conseil de l'Europe (vidéo)
- Tlaleng Mofokeng, Rapporteuse spéciale sur le droit à la santé physique et mentale, ONU (visioconférence)
- Shantha Rau Barriga, Human Rights Watch
- Dr Soumitra Pathare, directeur, Centre for Mental Health Law and Policy, Indian Law Society, Inde (visioconférence)

12h00 Déjeuner

Ateliers parallèles | 14h00 – 16h30

- 14h00 **Ateliers parallèles sur le thème « la place de la santé mentale dans la santé globale pendant et après la crise sanitaire »**
- Atelier 1 – L'impact de la Covid sur la santé mentale
 - Atelier 2 – Quelle place pour les savoirs expérientiels ?
 - Atelier 3 – Comment protéger la santé mentale des enfants et adolescents ?
 - Atelier 4 – Groupes vulnérables et crise sanitaire : comment réagir aux inégalités ?
 - Atelier 5 – Accélérer la dynamique en matière de santé mentale et de soutien psychosocial

16h30 Pause café

Plénière | 17h00 – 18h00

- 17h00 **Mobiliser autour de la santé mentale : exemples et outils**
- Geert Cappelaere, directeur du bureau de Bruxelles, Unicef, et Clara Pessey : présentation du rapport « The State of the World's Children »
 - Hans Kluge, directeur régional, OMS Euro : présentation de la Déclaration d'Athènes (visioconférence)
 - Philippe Da Costa, président, Croix-Rouge française
 - Fabrizio Starace, ministère de la Santé, Italie : présentation du document d'orientation de l'événement parallèle santé mentale du G20 de Rome

18h00 **Annnonce du prochain Sommet pour la santé mentale**
Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, France
Roberto Speranza, ministre de la Santé, Italie

18h15 **Cocktail**

JOUR 2 »

Mercredi 6 octobre 2021

- Plénière
- Atelier parallèle
- Séquence fermée

■ 9h00 Accueil et café de bienvenue

Ateliers parallèles | 9h30 – 12h00

9h30 Ateliers parallèles sur le thème « Les pratiques innovantes en faveur des droits en santé mentale »

- › **Atelier 6** – « Des textes à la transformation » : Mobiliser les engagements, résolutions et orientations internationaux pour une réforme réussie de la santé mentale
- › **Atelier 7** – Comment innover pour garantir les droits dans les services de santé mentale ?
- › **Atelier 8** – Quelles stratégies pour diminuer et prévenir la contrainte en psychiatrie ?
- › **Atelier 9** – Les droits, ça s'apprend ?
- › **Atelier 10** – Santé mentale et soutien psychosocial (SMSPS/MHPSS) : des urgences locales aux urgences mondiales

■ 12h00 Déjeuner

Session parallèle haut niveau (accès réservé) | 12h00 – 15h00

12h00 Déjeuner haut niveau

13h30 Réunion de haut niveau

Présidence :

- Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées
- Stéphanie Seydoux, ambassadrice pour la santé mondiale, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
- Frank Bellivier, délégué ministériel à la santé mentale et à la psychiatrie, ministère des Solidarités et de la Santé

Présentation des recommandations des ateliers

Tour de table de prises de parole

Plénière | 14h15 – 16h15**14h15****Synthèse des ateliers**

Simon Vasseur-Bacle, chef de projet, délégation ministérielle à la santé mentale et à la psychiatrie, ministère des Solidarités et de la Santé

14h30**Sport et santé mentale : vers une meilleure prise en charge. Témoignages d'athlètes de haut niveau dans la perspective de Paris 2024.**

- Roxana Maracineanu, ministre déléguée chargée des Sports
- Marie-Amélie Le Fur, 9 fois médaillée paralympique et présidente du Comité paralympique et sportif français (CPSF)
- Debra Alexander, psychologue, comité directeur et conseil d'administration, Comité international paralympique ; vice-présidente, Union africaine de triathlon (visioconférence)
- Laurence Fischer, ambassadrice de France pour le sport

15h15**Après Paris 2021 : actions communes et défis à relever**

- Tim Kendall, directeur clinique national, NHS England
- Princesse Mabel van Oranje, défenseure de l'Égalité, de la Liberté et de la Justice
- Agnès Buzyn, directrice exécutive, académie de l'OMS

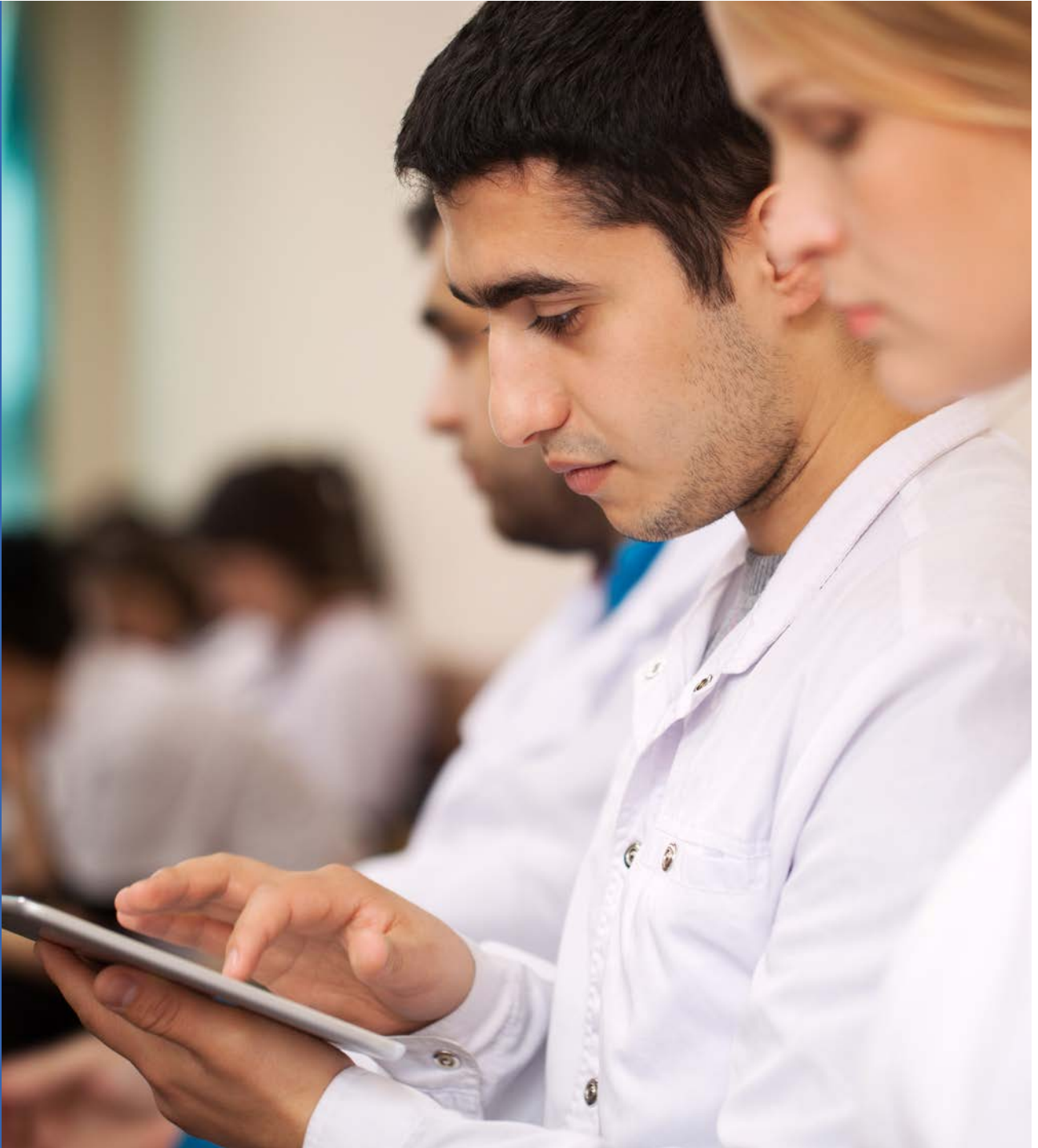
15h45**Clôture**

Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées



2.

ATELIERS



ATELIER 1

L'impact de la Covid sur la santé mentale

Mardi 5 octobre, 14h00 – 16h30

Cet atelier débattera de deux perspectives importantes concernant la période Covid et l'impact qu'elle a eu sur la santé mentale. L'impact comprend l'impact direct de la mortalité et de la morbidité virales du Covid-19 ainsi que l'impact de la réponse d'urgence des gouvernements et des mesures de confinement prises pour contrôler la pandémie. La première perspective à considérer est l'impact sur la capacité des services de santé mentale et sociaux à soutenir les personnes pendant la période Covid. L'autre perspective est l'impact sur les personnes ayant déjà des problèmes de santé mentale et sur les enfants et les jeunes.

Le format de l'atelier consiste en deux panels couvrant chaque perspective avec des intervenants du monde entier qui représentent des pays de statuts socio-économiques différents et avec une variété d'expériences vécues, des cliniciens, des décideurs politiques et des universitaires. L'atelier discutera des

variations dans les approches gouvernementales pour contrôler la pandémie de Covid et explorera comment/ si les gouvernements ont anticipé ou soutenu les effets sur la santé mentale de la Covid et/ou du confinement. Il identifiera les opportunités positives identifiées lors de la période Covid qui peuvent être exploitées au bénéfice des services de soins de santé mentale à l'avenir. Les participants de l'atelier formuleront des recommandations applicables aux gouvernements des pays à revenu élevé, moyen et faible.

L'accent mis sur la santé mentale des enfants et des jeunes est motivé par les données émergentes des pays à revenu élevé, moyen et faible qui montrent un impact notable des restrictions liées aux confinements sur ce groupe. L'atelier explorera la question que beaucoup se posent : les mesures de confinement ont-elles sauvé la population âgée, au détriment des générations futures ?

Liste des intervenants

Nom	Organisation
Tim Kendall	NHS England National Clinical Director for Mental Health
Philip Gorwood	Former President of the European Psychiatric Association
Marika Cencelli	NHS England Portfolio Lead for MH National Clinical Director
Martina Rojnic	European Psychiatric Association Associate Professor, Department of Psychiatry - Zagreb University Hospital Centre (Croatia)
Dévora Kestel	Director of the WHO Department of Mental Health and Substance Abuse
Anouk Boschma	Advisor at the IFRC Reference Centre for Psychosocial Support and focal point for the Africa Region - Red Cross red Crescent Movement
Amali Naik	Founder and CEO - Grameena Abyudaya Seva Sams, MH NGO (India)
Rosemary Gathara	CEO - Basic Needs Basic Rights (Kenya)
Shanthamma Yashodamma	Time to change - MH lived experience champion
Pallab Maulik	Deputy Director and Director of Research - George Institute for Global Health (India)
Shanu	In the 11th grade - George Institute for Global Health (India)
Sandra Ferreira	Global Mental Health Peer Network - Regional Lead for Africa and Educator/teacher with lived experience of SMI
Prathiba Chitsabes	National Speciality Advisor and Co-chair of the Clinical Reference Group (CYP Mental Health) - NHS England
Jess Griffiths	Lived Experienced Counsellor and Eating Disorders Practitioner - Lived experience and NHS England Eating Disorders
Charlotte Halon	WHO - Reader in Global Mental Health, Co-Director, WHO Collaborating Centre on Research and Training in Mental Health, IoPPN
Peter Wareu Muthumbi	Mental health lived experience champion - Basic Needs Basic Rights (Kenya)
Sue Baker	Mind International Mental Health Advisor

ATELIER 2

Quelle place pour les savoirs expérientiels ?

Mardi 5 octobre, 14h00 – 16h30

Cet atelier explorera la question des droits de l'homme dans les services de santé mentale du point de vue des usagers des services et des aidants familiaux. De nombreux soins sont fournis aux personnes souffrant de graves problèmes de santé mentale dans la communauté. Les experts par expérience (usagers et aidants familiaux) ont beaucoup à apporter aux soins et au rétablissement des personnes atteintes de problèmes de santé mentale. En outre, il existe une tendance internationale croissante vers l'inclusion de pairs aidants dans les services de santé mentale, et malgré des défis fréquents, leur intégration dans le personnel de soins de santé mentale s'avère très bénéfique. Dans la plupart des cas, les personnes ayant un problème de santé mentale sont soutenues par au moins un membre de leur famille. Les membres de la famille ont également des droits et cet atelier explorera des questions telles que le droit à l'information, à la formation et au soutien de la part des services de santé mentale et des gouvernements nationaux. Des questions spécifiques telles que la confidentialité et la prise de décision conjointe seront également abordées.

Les services fondés sur la protection des droits de ceux qu'ils servent doivent être de haute qualité, être disponibles en cas de besoin et être adaptés aux besoins des personnes. Les services de santé mentale

modernes fondés sur les droits de l'homme doivent impliquer l'usager et sa famille en tant que partenaires dans le processus de traitement et de rétablissement. Cela implique une communication adéquate entre les services, les usagers et les aidants familiaux. Cela signifie également qu'il faut développer et fournir des programmes de soins dans lesquels les usagers et les membres de la famille participent activement en lien avec les professionnels. Des principes tels que la défense des droits, la prise de décision conjointe, la planification de programmes individualisés de prise en charge et l'accent mis sur le rétablissement sont au cœur de ces services.

Au cours de cet atelier, nous aurons les contributions d'un panel international d'usagers des services, d'aidants familiaux et de défenseurs pairs des usagers des services et des membres de leur famille, ainsi que la présentation de quelques pratiques innovantes impliquant des usagers et des aidants dans différents contextes.

Liste des intervenants

Nom	Organisation
Elisabetta Scanferla	Psychologist - GHU Paris Psychiatry & neurosciences, EPA
Aikaterini Nomidou	Secretary General - GAMIAN-Europe
John Saunders	Executive Director - EUFAMI
Charlene Sunkel	Global Mental Health Peer Network - User testimonial
Emmanuelle Remond	Carer testimonial
Stéphane Cognon	Expert by experience - GHU Paris
Caroline Vanhaelewyn	Specialized nurse - GHU Paris
Ella Amir	Executive Director - Ami-Quebec (Montreal)
Andre Dékraene	Acting President - EUFAMI Carer testimonial
Patricia Deegan	Disability-rights advocate, psychologist and researcher - User testimonial

ATELIER 3

Comment protéger la santé mentale des enfants et des adolescents ?

Mardi 5 octobre, 14h00 – 16h30

Les co-pilotes de l'atelier s'appuieront sur un groupe de travail pluridisciplinaire qui fournira collectivement une contribution et des conseils techniques pour l'élaboration d'un dossier de deux à quatre pages sur les recommandations pour la santé mentale et le bien-être psychosocial des enfants, des adolescents et des familles, en mettant l'accent sur la qualité des soins et les droits de l'enfant. Le groupe discutera, formulera et hiérarchisera des recommandations de haut niveau qui seront présentées et discutées lors de ce Sommet mondial sur la santé mentale. Les recommandations du groupe de travail s'aligneront sur le rapport de l'Unicef sur la situation des enfants dans le monde concernant la santé mentale des enfants et des adolescents, qui

sera lancé lors d'un événement parallèle de haut niveau à proximité du Sommet de Paris, ainsi que sur d'autres directives et outils pertinents de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Les principaux objectifs de l'atelier seront de :

- partager les perspectives des décideurs politiques, des professionnels et des jeunes sur l'accès et la qualité des soins et les pratiques fondées sur les droits de l'homme
- consolider les recommandations sur les actions clés.

Liste des intervenants

Nom	Organisation
Zeinab Hijazi	Senior Mental Health Technical Advisor -UNICEF (NY)
Chiara Servili	Mental Health Officer - WHO (Switzerland)
Mark Jordans	War Child Holland - Director Research and Development University of Amsterdam - Professor of Child and Adolescent Global Mental Health
Leslie Snider	The MHPSS Collaborative - Save the Children (Denmark)
Mark Tomlins	Stellenbosch University (South Africa)
Matthew Hughsam	Cities Rise
Sahar Vasquez	Youth Advocate for Mental Health (Belize)
Margianta Surahman Juhanda Dinata	Emancipate Indonesia, Youth Advocate for Mental Health (Indonesia)
Rachel Harvey	UNICEF EAPRO
Dilvan Manolov	Youth Advocate for Mental Health (Bulgaria)
Matias Irarrazaval	PAHO
Maria Bray	Terre des hommes
Ali Amirkafi	Youth Advocate for Mental Health (Iran)
Fatoumata Mariko	Youth advocate for Mental Health (Mali)
Eamonn Hanson	War Child - Advocacy Manager
Patrick Kumi	Youth advocate for Mental Health (Uganda)
Camilla Lodi	PSS/SEL Regional Adviser - NRC
Patrick Onyango	REPSSI
Pooja Krishna	Youth advocate for Mental Health (India)
Craig Hodges	Director of Orygen Global
Ness Angela Presbitero	Youth advocate for Mental Health (Philippines)
Anna Devereux	War Child Holland

ATELIER 4

Groupes vulnérables et crise sanitaire : comment réagir aux inégalités ?

Mardi 5 octobre, 14h00 – 16h30

Cet atelier porte sur la santé mentale des populations vulnérables dans le contexte des crises sanitaires et au-delà. Les orateurs visent à mettre en lumière comment et pourquoi le bien-être mental des personnes en situation de vulnérabilité peut être affecté de manière asymétrique en termes de facteurs de stress, de réponses cliniques et de limitations d'accès aux soins de santé mentale ou à d'autres formes de soutien, pendant une pandémie telle que celle de la Covid-19.

De multiples formes de vulnérabilité peuvent affecter la santé mentale et le bien-être psychosocial des personnes et des communautés concernées, rendant plus complexe l'accès aux services et aux autres formes de soutien, lorsqu'ils existent. En outre, les problèmes de santé mentale peuvent générer des vulnérabilités ou exacerber des vulnérabilités préexistantes. Cette session vise à illustrer certaines de ces vulnérabilités et leur lien avec la santé mentale, en particulier :

- mettre en évidence les besoins spécifiques des individus et des groupes en fonction de leurs vulnérabilités ;
- identifier les actions possibles pour atténuer l'apparition des troubles et proposer des services accessibles et adaptés aux situations spécifiques dans lesquelles se trouvent les personnes concernées ;
- proposer des actions opérationnelles et efficaces pour renforcer les droits des personnes vulnérables en matière de santé mentale et de soutien psychosocial, que ce soit en matière de prévention, de traitement ou d'inclusion sociale.

L'atelier présente les défis rencontrés par les acteurs et les parties prenantes travaillant avec ces personnes et les actions mises en œuvre dans le monde pour répondre à la protection du droit aux soins de santé mentale. Pour ce faire, il aborde la question de la vulnérabilité et des droits selon deux axes. Le premier concerne les besoins et les ressources en matière de santé mentale et psychosociale des personnes en déplacement, depuis les pays touchés par des situations d'urgence jusqu'aux pays de réinstallation ou de transit. La seconde se concentre sur les différents types de vulnérabilités liées à la maladie, à l'âge et au sexe, et sur leur impact spécifique sur le bien-être mental et l'accès aux soins de santé mentale.

Dans cet atelier, la vulnérabilité est comprise à la fois comme un processus et un résultat de la marginalisation sociale, politique et économique, qui peut affecter la santé mentale et le bien-être psychosocial, et comme un facteur potentiellement aggravant des résultats négatifs en matière de santé mentale, entraînant parfois une plus grande précarité. Une approche des services fondée sur les droits de l'homme devrait donc chercher à répondre aux besoins de santé mentale des individus et des communautés dans leur environnement social plus large en contribuant à redresser les conditions structurelles de la marginalisation, ainsi que leurs impacts sur le bien-être mental.

Liste des intervenants

Nom	Organisation
Cecilie Alessandri	Head of Mental Health and Psychosocial for International department - French Red Cross (France)
Guglielmo Schinina	Head Mental Health Psychosocial Response and Intercultural Communication Section - IOM
Maria Vittoria Carlin	Psychiatrist Medical Manager - Minkowska Center (France)
Monica Blotevogel	CORESZON (Germany)
Peter Ventevogel	UNHCR (Switzerland)
Dinesh Bhougra	King's College London (UK)
Johan Girard	French Red Cross (France)
Mory Cisse	PNLSH (Guinea)
Armelle Andro	INED, Université Paris 1 (France)
Lou Einhorn	Médecins du Monde (France)
Lynsey Kavanagh	Pavee Point Traveller and Roma Center (Dublin)
Patrick Reilly	Pavee Point Traveller and Roma Center (Dublin)
Daniuis Puras	OHCHR (Lithuania)

ATELIER 5

Accélérer la dynamique en matière de santé mentale et de soutien psychosocial

Mardi 5 octobre, 14h00 – 16h30

La santé mentale et le soutien psychosocial (MHPSS) ont occupé une place de choix dans l'agenda politique au cours des dernières années. Aujourd'hui, nous vivons un moment historique où il faut soutenir cet élan politique pour garantir l'intégration de la santé mentale et du soutien psychosocial dans les principaux systèmes et processus qui auront une incidence sur la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies et sur l'instauration d'une véritable couverture sanitaire universelle pour tous.

Cependant, l'élan nécessaire n'est pas simplement politique, il s'agit d'un effort concerté de la part de toutes les parties prenantes sur la mise en place d'une approche

MHPSS fondée sur les droits et sur le respect du droit de chacun à une santé mentale optimale. Il faudra pour cela s'attaquer aux déterminants sociaux sous-jacents de la santé mentale et garantir la participation des personnes concernées à la prise de décision.

Cet atelier examinera : quels sont les moteurs actuels et futurs de l'élan politique en matière de MHPSS ? Ce qu'il faut faire pour s'assurer qu'une approche fondée sur les droits est pleinement utilisée ? Pourquoi une approche axée sur les déterminants sociaux est essentielle dans le cadre de la Covid-19 ? Comment le suivi et la responsabilité seront fondamentaux pour transformer l'élan en action ?

Liste des intervenants

Nom	Organisation
Sarah Kline	United for Global Mental Health (UK)
Maximilien Zimmermann	HI (Belgium)
Alberto Vasquez	Sodis (Peru)
Ann Wilhoite	MHPSS specialist in Child Protection team lead - UNICEF (NY)
Stéphanie Seydoux	Government of France
Yuri Cutipe	Head of Mental Health Unit - Government of Peru
Michael Njenga	CBM Global Disability Inclusion as the Regional Mental Health Advisor for Africa
Cecilia Vaca Jones	Bernard van Leer Foundation (Netherlands)
Raj Mariwala	Mariwala Health Initiative (India)
Hauwa Ojeifo	She Writes Woman (Nigeria)
Agathe Bèkeyi Iyé	

ATELIER 6

« Des textes à la transformation » : mobiliser les engagements, résolutions et orientations internationaux pour une réforme réussie de la santé mentale

Mercredi 6 octobre, 9h30 – 12h00

Il existe plusieurs conventions internationales, résolutions et documents de politique stratégique qui visent une approche fondée sur les droits de l'homme pour promouvoir le plus haut niveau de santé, y compris la santé mentale, par le biais d'un changement de politique et d'une réforme de la santé mentale au niveau national. Parmi les exemples les plus marquants de ces textes, citons : le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966) ; la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (2006) ; les Objectifs de développement durable des Nations unies (2015-2030) ; le Plan d'action global pour la santé mentale de l'OMS (2021-2030) et la Feuille de route de l'ONU pour la recherche sur le rétablissement de la Covid-19 (2020).

Ces documents et d'autres documents pertinents ont contribué à créer un changement mondial dans les paradigmes sociaux et culturels autour de la santé mentale et du handicap psychosocial. Ils fournissent des normes, des cadres et des orientations internationales pour des systèmes de santé mentale fondés sur les droits.

Cependant, leur mise en œuvre effective au niveau national peut être difficile et reste souvent partielle dans le meilleur des cas. La pandémie de Covid-19, la structure des systèmes et des services de santé mentale, le manque de financement et d'investissement dans la santé mentale, la distribution des ressources, la stigmatisation et d'autres aspects socio-économiques et culturels continuent d'être des obstacles à leur mise en œuvre.

Par conséquent, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour permettre la mise en œuvre des dispositions des textes internationaux et garantir le meilleur niveau possible de santé mentale en tant que droit humain fondamental. Cet atelier permettra d'entendre les points de vue de représentants de haut niveau, de soignants et de personnes directement concernées sur la manière de mobiliser les textes internationaux afin de construire des systèmes de santé mentale performants et durables qui respectent et promeuvent les droits de l'homme.

Plus précisément, les objectifs de cet atelier sont les suivants :

- démontrer la pertinence et le rôle des textes internationaux sur la santé mentale pour protéger le droit au meilleur état de santé physique et mentale possible ;
- décrire les stratégies clés sur la façon dont les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux peuvent tirer parti des documents internationaux pour faire progresser la politique et la pratique nationales en matière de santé mentale ;
- identifier des solutions aux principaux obstacles aux réformes nationales de la santé mentale.

Liste des intervenants

Nom	Organisation
Devora Kestel	Department of MH and Substance Use - WHO (Switzerland)
Rabih El Chammay	MoH (Lebanon)
Dan Cisholm	Department of Mental Health and Substance Use - WHO (Switzerland)
Christine Morgan	National Mental Health Commission (Australia)
Bernard Jacob	Federal MoH (Belgium)
Frances Prescilla Cuevas	MoH (Philippines)
Taha Sabri	TASKEEN (Pakistan)
Robert Van Voren	Chief Executive of FGIP Human Rights for Mental Health
Ranu Sharma	Public Mental Health Agency (Canada)
Rachel Kirkland	Public Mental Health Agency (Canada)
Bonnie Cai	Public Mental Health Agency (Canada)

ATELIER 7

Comment innover pour garantir les droits dans les services de santé mentale ?

Mercredi 6 octobre, 9h30 – 12h00

Des rapports du monde entier soulignent la nécessité de lutter contre la discrimination et de promouvoir les droits de l'homme dans les établissements de soins de santé mentale. Il s'agit notamment d'éliminer le recours à des pratiques coercitives telles que l'admission forcée et le traitement forcé, ainsi que la contention manuelle, physique ou chimique et l'isolement, et de s'attaquer aux déséquilibres de pouvoir qui existent entre le personnel de santé et les personnes usagères des services. Des solutions sectorielles sont nécessaires non seulement dans les pays à faible revenu, mais aussi dans les pays à revenu moyen et élevé.

La première moitié de cet atelier plantera le décor de ce à quoi peuvent ressembler des services de santé mentale communautaires innovants et fondés sur les droits, et ce à quoi les pays doivent aspirer. Un certain nombre de services de santé mentale du monde entier seront présentés, qui fonctionnent sans coercition, répondent aux besoins des personnes, favorisent le rétablissement, encouragent l'autonomie et l'inclusion, et impliquent des personnes ayant une expérience vécue dans le

développement, la prestation et le suivi des services. La seconde partie de l'atelier présentera un certain nombre d'outils QualityRights de l'OMS disponibles pour aider les pays à promouvoir une approche de la santé mentale fondée sur les droits de l'homme et illustrera comment différents pays mettent en œuvre ces outils à grande échelle afin de développer des services centrés sur la personne et fondés sur les droits qui conduisent à de bons résultats sanitaires et sociaux.

Liste des intervenants

Nom	Organisation
Michelle Funk	Unit Head, Policy, Law and Human Rights Unit, Department of Mental Health and Substance Use - WHO (Switzerland)
Stephanie Wooley	Board member, Advocacy-France and ENUSP
Jorgen Strand	The BET Unit, Blakstad Department Vestre Viken Hospital Trust (Norway)
Sarbani Das Roi	Iswar Sankalpa (India)
Todd Buchanan	Professor, Loyalist College, Belleville, Business & Operations Manager, Peer Support South East Ontario (Canada)
Maia Shishniashvili	NGO-Hand ind Hand (Georgia)
Karina Diniz de Oliveira	Serviço de Saude Dr. Candido Ferreira, Campinas community MH service network (Brazil)
Nathalie Drew	WHO (Switzerland)
Jasmine Kalha	Center for MH Law and Policy, Indian Society (ILS), Pune (India)
Osei Akwasi	Mental Health Authority (Ghana)

ATELIER 8

Quelles stratégies pour diminuer et prévenir la contrainte en psychiatrie ?

Mercredi 6 octobre, 9h30 – 12h00

Les mesures involontaires, le recours à l'isolement et la contention dans les soins psychiatriques est depuis longtemps un sujet de controverse. À l'appel de personnes ayant connu ce type de restriction de liberté au cours d'une hospitalisation, mais également de familles et de soignants, un mouvement visant à promouvoir des stratégies alternatives et de prévention du recours à l'isolement et à la contention, se développe. Certains vont jusqu'à réclamer leur interdiction et certaines juridictions légifèrent en vue de les éliminer, s'agissant en particulier de la contention mécanique et de l'isolement ; d'autres suggèrent qu'il s'agit d'un objectif irréaliste, mais conviennent également que des mesures peuvent et doivent être prises pour réduire le recours à ces mesures de contrainte en visant leur extinction.

La « coercition » est comprise ici comme faisant référence à une gamme d'interventions sur les personnes souffrant de handicaps psychosociaux ou de problèmes de santé mentale par des professionnels de la santé mentale, allant du traitement involontaire à l'action forcée par des professionnels, mis en oeuvre pour remédier à un risque perçu qu'une personne pourrait encourir pour elle-même ou faire courir à autrui.

Il existe une diversité de points de vue et d'expériences vécues par les personnes concernées, leurs familles, les professionnels de santé mentale ou les juristes concernant la pertinence de la coercition dans les établissements de

soins de santé mentale. Au minimum, il semble y avoir un accord général sur le fait que de nombreuses pratiques coercitives sont inacceptables, peuvent causer de graves dommages (indépendamment de l'intention qui les sous-tend) et devraient être considérées comme « une défaillance du système », et que beaucoup pourrait être fait pour que les mentalités et les « standard » de soins évoluent vers des pratiques fondées sur le volontariat. En conséquence, décideurs politiques, praticiens de santé mentale, usagers, personnes avec handicap psychique et leurs organisations représentatives du monde entier entreprennent des travaux pour réduire et prévenir la « coercition » dans les établissements de santé mentale.

Cet atelier examinera certains de ces changements mondiaux, en examinant un mélange d'expériences pratiques, de travaux portant sur des réformes politiques ou juridique et de recherches. L'atelier s'efforcera d'identifier des expériences probantes de changements de pratiques en psychiatrie en Europe et dans le monde. Parmi les orateurs, seront présents des personnes ayant une expérience vécue et leurs organisations, des praticiens de la santé mentale, des représentants d'organisations de défense de la santé mentale, des institutions nationales des droits de l'homme et des universitaires. Les présentations couvriront le travail effectué dans des contextes nationaux à revenu faible, moyen et élevé.

Liste des intervenants

Nom	Organisation
Piers Gooding	Melbourne Law School, University of Melbourne (Australia)
José Miguel Caldas de Almeida	Lisbon Institute of Global MH, CHRC/ Lisbon Nova Medical School (Portugal)
Elisabeth Kamundia	Assistant Director in the Research, Advocacy and Outreach Directorate at the Kenya National Commission on Human Rights (Kenya)
Guadalupe Morales Cano	Director - Fundacion Mundo Bipolar (Spain) Vice President - European Network of (ex) Users and Survivors and Psychiatry (ENUSP)
Richard Whittington	FOSTREN-COST: Fostering and Strengthening Approaches to Reducing Coercion in European MH Services (UK/Norway)
Roberto Mezzina	International Mental Health Collaborating Network (Italy)
Kristijan Grdan	Mental Health Europe (Croatia and Belgium)
Dominique Simonnot	Contrôleure générale des lieux de privation de liberté (France)
Jorgen Strand	The BET Unit; Blakstad Department Vestre Viken Hospital Trust (Norway)
Didrik Heggdal	Vestre Viken hospital Trust (Norway)

ATELIER 9

Comment s'informer sur les droits ?

Mercredi 6 octobre, 9h30 – 12h00

Cet atelier abordera la question de savoir comment apprendre, enseigner et promouvoir les droits dans le domaine de la santé mentale.

Le sujet englobera à la fois la nécessité pour les usagers et les aidants de mieux connaître leurs droits et de développer l'envie des professionnels de le faire afin de modifier leurs pratiques afin de mieux respecter les droits fondamentaux des personnes qui utilisent leurs services.

La pierre angulaire de cette problématique est : comment apprendre les droits ? Comment enseigner les droits humains et les pratiques respectueuses dans la formation initiale et continue des professionnels ? Comment sensibiliser les jeunes professionnels à

cette problématique ? Comment les engager dans des pratiques de soins respectueuses des droits ? Comment aider les patients et les aidants à accéder à la connaissance sur les droits, à se responsabiliser et à défendre leurs droits ? Quels outils se sont avérés utiles et efficaces en la matière (tels que les « Serious Game », les directives anticipées, les plans de crise conjoints ou encore la décision médicale partagée) ?

Un objectif clé de l'atelier sera de partager et confronter les points de vue des politiques, des utilisateurs et des professionnels sur les vertus des pratiques fondées sur les droits humains et de consolider les recommandations sur les actions clés à promouvoir.

Liste des intervenants

Nom	Organisation
Aude Caria	Psycom (France)
Déborah Sebbane	Psychiatrist, Head of WHO-CC Lille (France)
Benoît Eyraud	Capdroits (France)
Egor Chumakov	Early Career Psychiatrists (Russia)
Marianna Pinto da Costa	King's College London (UK)
Julien Grard	Anthropologist Cofor Marseille CERESS, Aix-Marseille Université (France)
Arouna Ouédraogo	Centre Hospitalier Universitaire Yakgado Ouédraogo de Ouagadougou (Burkina Faso)
Devora Kestel	Department of MH and Substance Use - WHO (Switzerland)
Frédéric Mougeot	Sociologist Centre Max Weber (UMR 5283) Lyon (France)
Nicolas Ordener	Social worker and peer worker at l'EMPP MARSS (APHM) Marseille (France)

ATELIER 10

Santé mentale et soutien psychosocial : des urgences locales aux urgences mondiales

Mercredi 6 octobre, 9h30 – 12h00

Pour le deuxième Sommet mondial sur la santé mentale (Amsterdam, 7 et 8 octobre 2019), « Mind the Mind now, Mental Health and Psychosocial Support in Crisis situations (MHPSS) »¹, des expertises, données probantes et expériences dans le domaine de la santé mentale et des besoins de soutien psychosociaux dans les situations de crise ont été rassemblées dans un programme multipartite et un document d'information contenant un riche ensemble de recommandations a été produit. La Conférence a approuvé la déclaration d'Amsterdam, y compris les recommandations, sur la nécessité d'intégrer la santé mentale et le soutien psychosocial (MHPSS) de manière intersectorielle dans toute intervention d'urgence. En outre, un grand nombre de responsables de pays du monde entier et d'organisations internationales ont pris des engagements politiques sur le sujet.

Le 5 décembre 2019, les membres du comité directeur inter-agences se sont engagés à traiter le MHPSS comme une question transversale qui a une pertinence dans les secteurs de la santé, de la protection, de la nutrition et de l'éducation dans toutes les situations d'urgence.

La 33^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Genève, 9-12 décembre 2019), a adopté une résolution sur la réponse aux besoins de santé mentale et de soutien psychosocial des personnes touchées par les conflits armés, les catastrophes naturelles et autres urgences (33 IC/19/R2).

Grâce à ces étapes, des engagements ont été pris et des actions entreprises, qui devraient aider toutes les parties

prenantes à répondre plus efficacement aux besoins de santé mentale et psychosociaux des populations touchées par l'urgence. Deux ans se sont écoulés depuis Mind the Mind maintenant, et pas un jour ne s'est écoulé sans urgence, avec la Covid-19 comme point culminant mondial.

Pour le troisième Sommet mondial sur la santé mentale à Paris, Mind Our Rights now!, nous avons la responsabilité d'examiner l'état d'avancement depuis deux ans, par rapport aux engagements et recommandations de 2019. Ainsi nous devons identifier et analyser ce qui a fonctionné et où restent des marges de progrès. Dans cet atelier, les recommandations et engagements de 2019 seront revisités, dans le but d'identifier les réalisations et les défis, les leçons à tirer, les actions à entreprendre au cours de la période à venir et en préparation du quatrième Sommet mondial sur la santé mentale.

Plus précisément, cet atelier débattera de plusieurs questions importantes avec les objectifs suivants :

- évaluer les progrès accomplis depuis 2019 sur les recommandations et engagements clés, afin de définir des domaines prioritaires pour des actions futures ;
- illustrer les possibilités et l'effet de l'intégration de la MHPSS dans les interventions d'urgence, y compris dans les réponses à la crise Covid ;

1- www.government.nl/ministries/ministry-of-foreign-affairs/events/mental-health-and-psychosocial-support-in-crisis-situations/programme

- mettre en évidence les outils qui ont été développés pour faciliter l'intégration du MHPSS dans une programmation plus large ;
- informer et inspirer les parties prenantes travaillant sur la préparation de programmes MHPSS (comme prévu dans la mise à jour MHAP 2013-2030 de l'OMS) ;
- informer et inspirer ceux qui travaillent dans d'autres secteurs (au sein et au-delà de l'humanitaire) sur l'intégration du MHPSS dans leur domaine de travail (par exemple MHPSS et consolidation de la paix).

Liste des intervenants

Nom	Organisation
Renet Van der Waals	Coordinator MHPSS in crises, Ministry of Foreign Affairs (Netherlands)
Fahmy Hanna	Co-chair Inter Agency Steering Committee MHPSS Reference Group / WHO, Department of Mental Health and Substance Abuse
Meindert Mak	Expert, Ministry of Foreign Affairs (Netherlands)
Carmen Valle-Trabadelo	Co-chair IASC MHPSS Reference Group /IFRC / Reference Center for Psychosocial Support
Ikenna Azuike	Independent
Sarah Rizk	MHPSS expert
Mohamed El Shazly	MHPSS expert
Deborah Magdalena	MHPSS Technical working group country 1 (Sub Sahara Africa)
Eliza Cheung	IFRC Psychosocial Centre. Regional MHPSS advisor for Asia
Josuha Duncan	Mental Health Coalition
Marcio Gagliati	MHPSS.net
Elke Loebel	Deputy Director General and Commissioner for Refugee Policy - BZM
Silvia Morgenroth	Head of Division - BMZ
Mike Wessels	Columbia University
Friederike Bubenzer	Institute for Justice and Reconciliation
Ananda Galappatti	MHPSS.net

ATELIER 10

Liste des intervenants

Nom	Organisation
Ramesh Rajasingham	UNOCHA, Acting Assistant Secretary General for Humanitarian Affairs, Deputy Emergency Relief Coordinator
Mette Thygesen	Head of Department, Humanitarian Actions, Civil Society and Engagement
Sandra Cats	Dutch Surge Support on MHPSS, Netherlands Enterprise Agency
Silvi Hurkmans	Dutch Surge Support on MHPSS, Netherlands Enterprise Agency
Matthew Schojan	Johns Hopkins University, MHPSS Technical working group Myanmar
Adib Asrori	UNFPA Myanmar, MHPSS Technical working group coordinator
Sanem Weissbecker	UNHCR Bangladesh, MHPSS Technical working group coordinator
Inka Weissbecker	Technical Officer, Department of Mental Health and Substance Abuse, World Health Organization
Caoimhe Nic a Bhairst	MHPSS expert, UNICEF
Joanna Darmanin	ECHO Head of Unit for Humanitarian Aid Thematic Policies



3.

APRÈS PARIS 2021 : COMMENT MAINTENIR LA DYNAMIQUE ?



3. APRÈS PARIS 2021 : COMMENT MAINTENIR LA DYNAMIQUE ?

UN CONTEXTE MONDIAL EXCEPTIONNEL, UNE MOBILISATION INÉDITE

La pandémie de Covid-19 a placé la santé, et en particulier la santé mentale, au cœur de l'agenda mondial. Ainsi, le sommet Mind Our Rights, Now! intervient dans un contexte international inédit. Après Londres 2018 et Amsterdam 2019, après le Sommet de l'OMS-Euro à Athènes et la réunion du G20 santé à Rome cette année, et dans le contexte des interpellations répétées de l'Organisation des Nations unies (ONU), de l'OMS et de nombreux acteurs de la société civile, la réunion de Paris est une étape supplémentaire pour soutenir la place de la santé mentale dans les priorités politiques nationales et internationales.

En France, ce Sommet se déroule également dans un contexte national particulier. Depuis 2018, le Gouvernement français a identifié la santé mentale comme une priorité en adoptant une « Feuille de route santé mentale et psychiatrie » qui déploie les trois dimensions de la promotion-prévention en santé mentale, du parcours de soins et de l'insertion sociale. Cette feuille de route est actuellement mise en œuvre. La crise de la Covid-19 a clairement accéléré le cours de ces réformes et la prise en compte de la santé mentale dans les priorités politiques françaises. Ainsi le Président de la République française a souhaité que se tienne fin septembre pour la première fois une conférence nationale sur la santé mentale et la psychiatrie. Cette conférence a permis de dresser un état des lieux, de tracer des perspectives et de décider au plus haut niveau de mesures ambitieuses et structurantes pour le secteur.

Dans de nombreux pays, les services de santé mentale ont su faire face de manière remarquable aux contraintes imposées par la gestion de la pandémie Covid-19. Ainsi, cette crise a suscité des réorganisations et des innovations attendues depuis longtemps : télé-médecines en psychiatrie, plateformes d'écoute, équipes mobiles... pour ne citer que les principales.

Cependant, cette pandémie a également créé d'énormes défis systémiques. En particulier, les impacts psychologiques sur la population générale sont maintenant bien identifiés. Cette situation a contribué à révéler plus largement le sous-investissement historique dans les services de santé mentale, l'insuffisance de la prévention, d'importants besoins non satisfaits et les

vulnérabilités des personnes et des systèmes. Ainsi, face à cette situation inédite, les interpellations pour améliorer l'accès et la qualité des services de santé mentale se multiplient et des pays, de plus en plus nombreux, s'engagent en faveur de la santé mentale.

UNE AMBITION PARTAGÉE POUR LA SANTÉ MENTALE

Après Londres en 2018, sur l'investissement dans la santé mentale, et Amsterdam en 2019, sur le soutien psychosocial en situation de crise, le Sommet de Paris Mind Our Rights, Now! traite des droits en santé mentale.

La question des droits en santé mentale recouvre deux grands volets :

→ **Le droit à l'accès à des soins respectueux de la dignité de la personne** : il s'agit de garantir à toute personne l'accès effectif à une offre de soins psychiques, mais aussi somatiques, et de garantir la qualité de ces soins, en veillant tout particulièrement à ce qu'ils soient respectueux des droits attachés à la personne. Cela implique la réduction des pratiques attentatoires aux droits.

→ **L'ensemble des droits rattachés à la personne en situation de handicap psychique**, dans le cadre d'une approche globale et transversale de la santé mentale qui inclut toutes les dimensions du parcours de vie : de la promotion du bien-être mental et de la prévention de la souffrance psychique, en passant par l'accès aux soins proprement dits, et en allant jusqu'à l'insertion sociale qui appelle les questions de l'accès à l'éducation, à la formation, à l'emploi, au logement, à la participation sociale et, d'une façon générale, à l'autodétermination. Il s'agit fondamentalement de développer des outils permettant aux personnes en situation de handicap psychique, de faire valoir leurs droits, comme tout citoyen.

Les droits sont à la fois un excellent critère de réussite d'une réforme en santé mentale et un levier puissant pour faire évoluer les pratiques. Ainsi, le double contexte – accélération des réformes, d'une part, et impact psychologique populationnel majeur, d'autre part – constitue un moment favorable pour développer une réflexion sur la question des droits en santé mentale et fixer de nouveaux objectifs ambitieux.

Quatre constats permettent de proposer quatre de ces objectifs, parmi les principaux :

- **On constate une mobilisation internationale inédite en faveur de la santé mentale. L'enjeu est donc de maintenir cette dynamique dans le temps.** La création d'un rendez-vous international annuel entre les décideurs politiques et les acteurs de la santé doit contribuer à maintenir la mobilisation internationale, conçue comme un levier pour inspirer des changements dans chaque pays.
- **Les voix des patients et des familles, leurs savoirs expérimentiels, sont de mieux en mieux pris en compte.** Ainsi, les stratégies soutenant l'autonomisation et l'autodétermination, étayées par des données probantes, s'imposent peu à peu comme des standards.
- **Des pratiques innovantes existent partout dans le monde.** Afin de surmonter les résistances au changement et la difficulté du passage de l'expérimentation à sa généralisation, la coopération transnationale et le partage d'expériences semblent être des réponses efficaces. Ce sont des moyens puissants de promotion des approches centrées sur les besoins de la personne au niveau national.
- **De nombreux réseaux à travers le monde existent déjà et œuvrent en faveur de la santé mentale,** avec un engagement fort, des expériences riches et des propositions à partager. Tant d'initiatives gagneraient à être connues et articulées au mieux.

Ainsi se dessine l'utilité de pérenniser une rencontre annuelle entre personnes concernées, représentants de la société civile, associations, organisations internationales et non gouvernementales, professionnels et décideurs politiques. Plusieurs objectifs peuvent être assignés à ce rendez-vous : faire émerger une culture commune de la santé mentale et de la psychiatrie ; maintenir la mobilisation et encourager, année après année, l'engagement de nouveaux pays ; contribuer à la diffusion et à la traduction dans les pratiques des résolutions internationales ; assurer la continuité de l'action entre les sommets et, bien sûr, maintenir la santé mentale au plus haut dans les agendas gouvernementaux.

Nous formons le vœu que ce sommet de Paris contribue au partage d'expériences avec d'autres pays et d'autres cultures, ce qui doit constituer une source d'inspiration pour accroître la coopération internationale en faveur de la santé mentale et orienter les politiques nationales dans la mise en œuvre d'actions concrètes.



GOVERNEMENT

Liberté

Égalité

Fraternité